

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 13^e réunion de l'année 2020 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le mardi 20 octobre 2020, à 16 h, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
M. Robin Lavoie
Mme Laura Lebel
Mme Jocelynn Meadows
M. Michel Pineault

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée)
Mme Marie-Josée Proulx (sujet 20-13.04, 20-13.05 et 20-13.06)

20-13.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

20-13.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

20-13.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 12^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (CA 20-12) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 12^e rencontre du 6 octobre 2020 en vue de son adoption. Il présente verbalement les éléments qui font l'objet d'un suivi et invite madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, à prendre la parole. En réponse à une question concernant le sujet .05, madame Proulx informe l'assemblée que c'est l'entreprise *Les Bois Bel-Air inc.* (Rimouski, Québec) qui avait précédemment obtenu le contrat de déneigement des stationnements du Cégep. On demandait également à madame Proulx de fournir le coût du contrat antérieur pour le service d'entretien ménager au CFMU (sujet .06). Celle-ci répond que ledit contrat avait été octroyé à l'entreprise *Sani Control Senc Lévis, Qc* pour un montant de 89 779.06 \$.

On signale que le nom de monsieur Michel Pineault apparaît sous la rubrique *Présences* alors qu'il était absent lors de cette réunion. La correction sera effectuée.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

20-13.04 DESTRUCTION DE DOCUMENTS AUX ARCHIVES : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, informe les membres qu'un grand nombre de plans de cours (datant de 1967 à 2015) et de documents administratifs (datant de 1985 à 2007) ont été numérisés et conservés sur les serveurs du Cégep. Le Cégep souhaite obtenir l'autorisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec d'éliminer des documents inactifs sources reproduits sur un autre support.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (LCCJTI);

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski affirme favoriser l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la *Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le coordonnateur du Service des technologies de l'information à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom du Cégep de Rimouski.

20-13.05 CÉGEP (ÉTAGE D-200) / RÉAMÉNAGEMENT DU BIP / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, mentionne que la présente résolution a pour objet la première étape des travaux relatifs au réaménagement du Département de technologie de radiodiagnostic, soit ceux réalisés à l'étage D-200, au profit du BIP.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux de réaménagement des locaux du BIP à l'étage D-200 du Cégep de Rimouski, **dès que ce dernier aura donné suite aux modalités administratives qui restent encore à satisfaire**. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque totalisant 19 447,86 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier seront à ce moment de 133 756,21 \$, soit 100 % du coût total du projet. Le solde relatif au projet sera alors nul.

20-13.06 CÉGEP (ÉTAGE D-100) / RÉAMÉNAGEMENT DES SERVICES ADAPTÉS / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, explique que la présente résolution a pour objet la seconde étape des travaux relatifs au réaménagement du Département de technologie de radiodiagnostic, soit ceux réalisés à l'étage D-100, au profit des Services adaptés du Collège (SA).

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux de réaménagement des locaux des Services adaptés du Collège à l'étage D-100 du Cégep de Rimouski, **dès que ce dernier aura donné suite aux modalités administratives qui restent encore à satisfaire**. La chose se traduira par l'émission d'un chèque de 29 522,74 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Bourgault et Roy inc. – Entrepreneur général (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier seront à ce moment de 295 227,39 \$, soit 100 % du coût total du projet. Le solde relatif au projet sera alors nul.

20-13.07 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est ajouté à cette rubrique.

20-13.08 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 16 h 43

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Johanne Francoeur)